



CONCOURS DE NOUVELLES DE L'ASSOCIATION « L'ÉCRITURE, C'EST L'AVENTURE

RÈGLEMENT

Article 1 – Objet

Pour sa 5^{ème} année d'existence, l'association [« L'Écriture, c'est l'Aventure »](https://ecritureaventure.com/), basée dans la métropole nantaise organise un concours de nouvelles dont le thème est « **Un pont entre deux mondes** » qui se veut un clin d'œil au nouveau tablier du pont Anne de Bretagne qui enjambe le bras de la Madeleine (un des bras de la Loire) à Nantes. Le texte devra également contenir la phrase « **L'écriture, c'est l'aventure** ». La nouvelle portera un titre qui ne sera ni « Un pont entre deux mondes », ni « L'écriture, c'est l'aventure ». Quinze textes seront sélectionnés.

Article 2 - Participation et déroulement

Ce concours est ouvert à tous les auteurs francophones, âgés de plus de 18 ans, à l'exclusion des organisateurs et des membres du jury.

Chaque auteur ne pourra présenter qu'un seul texte rédigé en langue française et se porte garant de la présentation d'une œuvre originale, inédite et libre de droit.

La participation à l'événement est gratuite à condition que chaque participant se soit au préalable inscrit à l'association (5€) pour la saison 2026-2027 en suivant le lien qui sera disponible sur le site à partir du 1^{er} septembre 2026 (<https://ecritureaventure.com/>)

Les textes devront être envoyés en format PDF à l'adresse mèl suivante :

concours@ecritureaventure.com

entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2026. Le nom du fichier joint sera celui du titre de la nouvelle. Le titre du message sera : CONCOURS DE NOUVELLES 2027

Chaque participant remplira le fichier à télécharger ici (voir appel à texte sur <https://ecritureaventure.com/>). La participation ne sera pas prise en compte si ce formulaire dûment complété n'est pas également joint au message.

Un mèl de confirmation sera transmis par les organisateurs à réception du texte.

Article 3 : Format de la nouvelle

Le texte comportera les caractéristiques suivantes :

- Format A4
- Police : Times New Roman, taille 12
- Nombre de caractères (espaces comprises) : entre 8 000 et 12 000
- Couleur : encre noire
- Interligne 1,5
- Marges 2,5
- Numérotation des pages
- Titre sur la première page
- Type de fichier : PDF

Il devra impérativement contenir la phrase « L'écriture, c'est l'aventure »

Le nom du candidat, et tout signe distinctif permettant de l'identifier ne devront pas figurer dans le texte de la nouvelle.

Les envois s'effectueront uniquement par voie dématérialisée (mèl)

Article 4 : Prix et Attribution

Les 15 textes sélectionnés seront publiés dans un numéro spécial du webzine de l'association ([Jus de citron](#)). Et les 15 auteurs retenus bénéficieront de l'adhésion gratuite à l'association pour l'année 2027-2028.

Les textes seront classés.

Les 3 auteurs des 3 premiers textes se verront offrir

- 4 ateliers gratuits à choisir parmi les ateliers du lundi en distanciel ou du jeudi (distanciel ou présentiel) pour le premier lauréat ;
- 1 atelier gratuit à choisir parmi les ateliers du lundi en distanciel ou du jeudi (distanciel ou présentiel) pour le second et le troisième lauréat.

Tous les lauréats seront avertis par mèl de leur sélection pour la publication dans le webzine « Jus de citron numéro spécial concours de nouvelles 2027 ».

Les résultats du concours seront consultables sur le site de l'association courant avril 2027.

Une cérémonie conviviale de remise de prix dans l'un des restaurants de la métropole nantaise aura lieu la première quinzaine d'avril 2027.

Article 5 : Jury

Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel. Le jury se réserve le droit de refuser les textes qui ne respecteront pas le thème, le format et qui comporteraient des mentions passibles de poursuites.

Il ne sera pas fait de retour aux participants sur la qualité de leur texte.

Article 6 : Responsabilité, publication

Poser sa candidature implique pour tous les participants l'acceptation sans réserve du présent règlement et le droit aux organisateurs de publier leur texte et d'en faire usage pendant 2 ans, sans perception de droits d'auteur.

Les participants attestent être titulaires de l'ensemble des droits patrimoniaux afférents à leur nouvelle et garantissent les organisateurs contre tout recours de tiers et relatif à l'œuvre.

Les auteurs s'engagent à ne pas utiliser d'aide à la rédaction via des logiciels électroniques (IA).